



# Contrat d'adhésion des membres d'honneurs

**Contrat d'Adhésion en tant que Membre d'Honneur à l'ONG AGCE International**

**AGCE - Action Globale Caritative et Economique-Numérique**

---

## Entre

**L'Organisation Non Gouvernementale AGCE International**, sise à son siège situé à quartier Nylon, Douala-Cameroun, représentée par son Coordinateur Général et Président du Collège Central, Monsieur SAMPA NKWENDJEU Josué, ci-après dénommée "l'ONG",

**ET**

\_\_\_\_\_ **[Nom de l'Entreprise/Organisation]** ,  
dont le siège social est situé à \_\_\_\_\_

**[Adresse de l'entreprise/organisation]**, représenté par \_\_\_\_\_

**[Nom du représentant]**, en qualité de \_\_\_\_\_

**[fonction du représentant]**, ci-après nommé "le membre d'honneur",

## Préambule

L'ONG AGCE International a pour mission de promouvoir des actions socio-humanitaires, économiques et numériques pour le développement durable des communautés. Le Membre d'Honneur souhaite adhérer à l'ONG en reconnaissance de ses compétences, contributions et soutien.

Les parties conviennent ce qui suit :

### **Article 1 : Objet du Contrat**

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités d'adhésion du Membre d'Honneur à l'ONG AGCE International, ainsi que les droits et obligations des parties.

### **Article 2 : Durée du Contrat**

Le présent contrat est conclu pour une durée de 2 ans à compter de la date de sa signature. Il est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de 1 (un) an, sauf dénonciation par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception 3 mois avant la fin de la période en cours.

## **Article 3 : Droits et Privilèges du Membre d'Honneur**

### **3.1 Carte de Membre d'Honneur :**

- Le Membre d'Honneur reçoit une carte de membre distinctive.

### **3.2 Publication et Visibilité :**

- Le Membre d'Honneur peut publier son portrait associatif et professionnel sur les sites internet, médias et documents officiels de l'ONG.

### **3.3 Accès aux Formations et Informations :**

- Le Membre d'Honneur a accès aux formations offertes par l'ONG et reçoit gratuitement des informations et expertises pour un accompagnement optimal de ses projets.

### **3.4 Participation aux Événements :**

- Le Membre d'Honneur est invité à participer aux événements publics et privés de l'ONG, ainsi qu'aux publicités dans la presse, à la radio et à la télévision.

### **3.5 Bénéfices des Actions Communes :**

- Le Membre d'Honneur peut tirer profit des actions communes et communautaires de l'ONG, tant au niveau national qu'international.
- Le membre d'honneur bénéficie des avantages de la collaboration de l'ONG avec les entreprises et organisations partenaires tant sur le plan national qu'international pour lui-même et sa communauté en ligne et locale

## **Article 4 : Obligations du Membre d'Honneur**

### **4.1 Respect des Statuts et Règlements :**

- Le Membre d'Honneur s'engage à respecter les statuts et règlements de l'ONG.

### **4.2 Contribution Active :**

- Le Membre d'Honneur s'engage à contribuer activement aux activités et projets de l'ONG, selon ses compétences et disponibilités.

## **Article 5 : Conditions Financières**

L'adhésion en tant que Membre d'Honneur n'implique pas de cotisation annuelle obligatoire. Toutefois, des contributions volontaires peuvent être effectuées pour soutenir les projets de l'ONG.

## **Article 6 : Résiliation**

Le présent contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des parties en cas de manquement grave aux obligations contractuelles, après envoi d'une mise en demeure restée sans effet pendant un délai de 1 (un) mois.

## **Article 7 : Litiges**

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut, le litige sera soumis à la compétence exclusive du Comité de discipline de l'ONG AGCE qui fixera la conduite finale à tenir par es parties.

**Article 8 : Dispositions Finales**

Le présent contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les parties. Il ne peut être modifié que par un avenant signé par les deux parties.

Fait à, \_\_\_\_\_ le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ de l'an \_\_\_\_\_, en deux exemplaires originaux.

**Pour l'ONG AGCE International :**

Monsieur SAMPA NKWENDJEU Josué  
Coordinateur Général et Président du Collège Central

**Signature :** \_\_\_\_\_.

**Pour le Membre d'Honneur :**

---

[Nom du Membre d'Honneur]

**Mention :** \_\_\_\_\_

**Signature :** \_\_\_\_\_.